



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION**
PROJET DE RÈGLEMENT 496.29-2020

**Aux personnes intéressées par le projet
de règlement modifiant le règlement de zonage 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.29-2020 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 496.29-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE CORRIGER LE PLAN DE ZONAGE EN VIGUEUR AU NIVEAU DU SECTEUR SUD DE LA VILLE AFIN DE CORRIGER CERTAINES OMISSIONS ».

En vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, les assemblées de consultation sont interdites en zone rouge. La consultation publique est donc remplacée par une consultation écrite. Les personnes intéressées à faire part de leurs commentaires peuvent le faire par écrit jusqu'au **mercredi 23 décembre 2020, à 17h30**, par la poste à l'attention de monsieur Marc-André Alain, directeur du service de l'urbanisme, au 189, rue Dupont, Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4 ou par courriel à marc-andre.alain@ville.pontrouge.qc.ca. Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires à Mme Lina Moisan, conseillère, par courriel à lina.moisan@ville.pontrouge.qc.ca.

Le règlement 496.29-2020 a pour but de :

- Revoir les limites de certaines zones afin d'augmenter la diversité résidentielle à l'intérieur du secteur sud de la ville de Pont-Rouge. De façon plus précise, le règlement vise à revoir la limite de la zone Rc-72, à même la zone Rb-83, afin que lot 6 359 102 soit ajouté à cette zone;
- Ajouter quatre lots additionnels à la zone Rc-72, appartenant actuellement à la zone Rb-83 afin d'augmenter la densité du secteur, plus précisément aux abords des rues collectrices;
- Revoir les limites de la zone Rc-87 qui ont été légèrement déplacées afin d'accroître la superficie des lots pouvant recevoir jusqu'à 6 logements. La zone Rc-87 doit être prolongée à même la zone Rb-83, cette modification vise à faciliter l'aménagement des futurs espaces communs; stationnement, remises ou autres.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 8^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN 2020.

La greffière adjointe,

Nicole Richard